



remboursement de sépulture

Par **paquerette88**, le 21/11/2024 à 09:47

Bonjour maitre voila j'ai payée la sépulture pour mon compagnon nous n'étions pas pacsés je voudrais me faire rembourser par les héritières j'ai contactée leur notaire mais aucune nouvelle que dois-je faire svp merci pour votre réponse

Par **youris**, le 21/11/2024 à 11:18

bonjour,

avant de payer la sépulture de votre compagnon, vous auriez dû obtenir l'accord de ses héritiers, voir même laisser ses héritiers s'en occuper puisque vous n'aviez aucun lien juridique avec votre compagnon.

salutations

Par **Lingénu**, le 21/11/2024 à 13:01

Bonjour,

Vous pourriez avec une certaine chance de succès alléguer que vous étiez en situation de gestion d'affaire comme prévu à l'article 1301-2 du code civil en raison des liens que vous entreteniez avec le défunt.

Le notaire n'a peut-être pas reçu mission d'administrer la succession auquel cas vous devriez vous adresser directement aux héritiers.

Les conseils d'un avocat vous seraient probablement nécessaires.